

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 MARS 2006

Délibération n°2006-09

Date de convocation: 6 mars 2006 Nombre de délégués en exercice: 34

Titulaires: 13 Suppléants: 11

Absents non remplacés: 10

Votants: 24

L'an deux mil six, le treize mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Monteux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS:

TITULAIRES

C. BOUILLOT - J. BUIS - L. MAIGRE

L. BISCARRAT - A. MILON

L. STANZIONE - P. VACCHIANI - C. GROS - P. MARGAILLAN - G. CHAMPEL BUREAU DU COURRIER

G. VERNET - H. FORIEL DESTEZET

C. DEPOISIER

SUPPLEANTS

JP. BRUN - C. BERARD - J. CASALIS - J. PLATTO - A. LAUGIER - M. BERTLOT -

G. BANACHE

F. BLANCO - R. ROUX

B. LEMOSSE

R. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S):

A. MANSOUR - P. MELY - G. BEL - Y. DUPONT - M. JOUBERT

A. TORT - JP. BOISSON - M. FOURMENT

G. MOUREAU

C. STACHETTI

Secrétaire de séance : Christian GROS



OBJET : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2005

Rapporteur: M. Guy VERNET

Le Rapporteur expose :

Le compte administratif 2005 du budget principal vient d'être adopté.

Conformément à l'instruction M14 régissant le budget il convient que les résultats de l'exercice 2005 soient affectés comptablement.

Résultats financiers 2005

Résultat de la Section de Fonctionnement

Résultat net de l'exercice (A) Résultats antérieurs reportés (B) 36 903,47 €

15 000 €

Résultat à Affecter (C) = A + B

51 903,47 €

Solde d'exécution de la section d'Investissement (D)

6 353,06 €



Solde des restes à réaliser de la Section d'Investissement (E)

0€

Besoin de financement (F) = D + E

0€

Il est proposé que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2005 (+51 903,47 €) soit affecté :

- pour 31 865 € en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002)
- pour le solde (soit **20 038,47 €**) au compte 1068 de la section d'investissement 2006 en excédent de fonctionnement capitalisé.

Le résultat excédentaire de la section d'investissement, soit 6 353,06 €, sera reporté au chapitre 001 de la section d'investissement 2006.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- APPROUVE les résultats de l'exercice 2005 du budget principal tels que présentés ci-dessus,
- DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2005 (+51 903,47 €) soit affecté :
 - pour 31 865 € en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002)
 - pour le solde (soit 20 038,47 €) au compte 1068 de la section d'investissement 2006 en excédent de fonctionnement capitalisé.
- DIT que le résultat excédentaire de la section d'investissement 2005 (+6 353,06 €) sera reporté au chapitre 001 de la section d'investissement 2006.

Vote du Conseil:

POUR: 24

CONTRE: /
ABSENTION: /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

12/04/06

Pour extrait conforme Le Président

Alain Milon

Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Alain MILON, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

51 903.47 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de	membres	en ex	ercice:	34
Nombre de	membres	s prése	ents :	24
Nombre de	suffrages	expri	nés :	24
VOTES:	Contre	0	Pour	24

1 1 AVR. 2006 36,903.47 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C Résultat à affecter

51 903.47 €

= A+B (hors restes à réaliser)	51 500.47 C	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		
D 001 (besoin de financement)		0.00 €
R 001 (excédent de financement)	6 353.06 €	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
Besoin de financement	0.00 €	
Excédent de financement (1)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00€
AFFECTATION = C	=G+H	51 903.47 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		20 038.47 €

31 865.00 € 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00€ **DEFICIT REPORTE D 002 (5)**

(1) Indiquer l'origine : emprunt :	, subvention :	ou autofinancement :	

- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibéré par le Conseil Syndical réuni en session, le 13/03/2006.

A Avignon, le 13/03/2006. Le Président,

Vu le.

LE PREFET.

36 903.47 €

Code INSEE

Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Alain MILON, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

51 903.47 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de	e membres	en ex	rcice:	34
Nombre de	e membres	prése	ents :	24
Nombre de	suffrages	expri	més :	24
VOTES:	Contre	0	Pour	24

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

В

C

= /

20020 at cigito - (excession) == (====,	and the same and t
Résultats antérieurs reportés gne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 1 AVR. 2015 000 00 €
Résultat à affecter A+B (hors restes à réaliser)	BUREAU DU COURRIEN 61-903.47 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	6 353.06 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	0.00€
Excédent de financement (1)	0.00 €

Besoin de financement F	=D+E	0.00€
AFFECTATION = C	=G+H	51 903.47 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		20 038.47 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		31 865.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

(1) Indiquer l'origine : emprunt :	, subvention:	ou autofinancement :	
2.2		E (1) (10 - 10 - 10 - 11	

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibéré par le Conseil Syndical réuni en session, le 13/03/2006.

A Avignon, le 13/03/2006. Le Président, Vu le. LE PREFET,

2005

Code INSEE

Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Alain MILON, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

51 903.47 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 34 24 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : 24 VOTES: Contre Pour 24

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

36 903.47 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

15 000.00 € 51 903.47 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D	Solde	d'exécution	<u>d'investissement</u>

D 001 (besoin de financement)

0.00€

R 001 (excédent de financement)

6 353.06 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement

0.00€

Excédent de financement (1)

0.00€

Besoin de financement F		0.00€
AFFECTATION = C	=G+H	51 903.47 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		20 038.47 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		31 865.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

_, subvention: _ (1) Indiquer l'origine : emprunt : ou autofinancement :

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibéré par le Conseil Syndical réuni en session, le 13/03/2006.

A Avignon, le 13/03/2006.

Le Président

Vu le .

LE PREFET.

